



Suite à la nomination du nouveau gouvernement, la CGT a été reçue le 17 janvier à Matignon. L'occasion de revenir sur de nombreux sujets dont la question des salaires.

Impasses sociale, économique, environnementale et démocratique

Lors de la rencontre avec le nouveau premier ministre, la CGT a dénoncé l'impasse sociale, économique, environnementale et démocratique dans laquelle se trouve notre pays et a exigé un changement de cap sur le fond et sur la méthode, avec un autre rapport aux organisations syndicales.

La CGT est revenue sur les annonces d'Emmanuel Macron concernant « l'acte II de la réforme du marché du travail »

L'objectif de ces futures mesures est « d'atteindre le plein-emploi », objectif fixé à horizon 2027 et correspondant à un taux de chômage de 5 % contre 7,4 % actuellement.

Or, la réforme de l'assurance chômage de 2017 a déjà conduit à une baisse des droits des privé·es d'emploi : aujourd'hui, il n'y a plus que 36% des personnes inscrites à Pôle Emploi qui sont indemnisées !

Alors que la conjoncture se dégrade, ce n'est pas une nouvelle diminution des droits qui va créer des emplois ! Il y a au contraire un besoin de réviser les ordonnances travail notamment pour rétablir les CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) au vu de l'épidémie de morts et d'accidents du travail.

L'urgence c'est d'augmenter les salaires

La question des salaires est la première préoccupation des travailleurs·euses et c'est ce qu'a rappelé la CGT au premier ministre en insistant sur le fait que le gouvernement avait tous les leviers pour agir :

- En augmentant le SMIC à 2000 € brut par mois
- En mettant en place l'échelle mobile des salaires avec l'indexation des salaires sur l'inflation.
- La conditionnalité des aides publiques
- Conformément aux engagements pris par E. Borne à la conférence sociale, l'ouverture de négociations dédiées sur le temps partiel.

Depuis 2017, les gouvernements successifs ont toujours refusé le moindre coup de pouce au SMIC, se limitant aux revalorisations légales. Ils rejettent également la réactivation de l'échelle mobile des salaires qui permettrait d'indexer leur évolution sur le taux d'inflation pour maintenir le niveau de vie des salarié-es.

Leur seule solution c'est le versement de primes aléatoires, non pérennes, décidées unilatéralement par les employeurs et exonérées de cotisations sociales.

Aucune mesure contraignante n'a été mise en place pour obliger les branches à définir des salaires minima supérieurs au SMIC.

L'Etat employeur doit montrer l'exemple, et ce ne sont pas les primes au mérite comme annoncé par le président de la République qui vont permettre de reconnaître les qualifications. La rémunération au mérite entraîne des rémunérations discriminatoires, contraires au principe d'égalité et source d'inéquité dans le service rendu aux usager-es, et creuse les inégalités entre les femmes et les hommes.

Il est au contraire urgent de mieux reconnaître les qualifications à travers des mesures transversales, d'augmenter immédiatement de 10% le point d'indice, de redonner de l'amplitude aux carrières et de revaloriser les métiers à prédominance féminine.

[../. Suite à télécharger](#)

Public: [Infos / actions](#)

[Infos Confédérales](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
